



DELIBERATION N° 14 2026 18

Objet : Approbation du compte administratif 2025 de l'état spécial du 14^{ème} arrondissement

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire de l'arrondissement, est tenu, à la clôture de l'exercice budgétaire qui est intervenue le 31 décembre dernier, d'établir le compte administratif de l'État Spécial d'Arrondissement pour 2025 et d'en rendre compte au Conseil d'arrondissement qui doit l'approuver.

Pour mémoire, le compte administratif retrace toutes les opérations d'exécution du budget en rapprochant les prévisions ou autorisations inscrites au budget (notion de « crédits ouverts »), des réalisations effectives en dépenses (notion de « dépenses mandatées »)

Ce document est soumis au Conseil d'Arrondissement puis au Conseil de Paris qui doit l'adopter avant le 30 juin de l'année N+1. C'est une fois que ce compte administratif aura été approuvé que le Budget Supplémentaire de l'ESA 2026 pourra être proposé au vote de notre assemblée délibérante puis du Conseil de Paris.

La présentation du compte administratif figurant en annexe à la présente délibération, est identique à celles des comptes des années passées.

- Les « crédits ouverts » correspondent aux crédits inscrits au titre du Budget Primitif 2025 et du Budget supplémentaire 2025. Ils se montent à 11 161 448€ dont 1 122 265€ au titre de la dotation d'animation locale (DAL), 9 514 615€ au titre de la dotation de gestion locale (DGL), et 524 567€ au titre de la dotation d'investissement.
- Les « dépenses mandatées » représentent un total de 9 850 084€ dont 822 854€ au titre de la DAL 8 672 865€ au titre de la DGL et 354 365€ au titre de la dotation d'investissement.
- Les « crédits à reporter » correspondent au solde d'exécution de l'ESA. Ils se montent à 1 311 363€ dont 299 411€ au titre de la DAL, 841 750€ au titre de la DGL et 170 202€ au titre de la dotation d'investissement, répartis en « restes à réaliser » (RAR) pour 628 607€ et en « reports libres d'emploi » (RLE) pour 682 756€.

Pour 2025, le taux global de mandatement (rapport factures payées/montant des crédits ouverts) de l'État Spécial du 14^{ème} arrondissement, toutes dotations confondues, s'établit à 88,25% contre 83% en 2024.

Le taux global d'engagement (rapport commandes effectuées/montant des crédits ouverts) s'élève, pour sa part, à 93,9 % (contre 90,3% en 2024).

Les taux de mandatement 2025 par rubrique fonctionnelle correspondant aux différents équipements de proximité, aux dépenses relatives aux conseils de quartier, à l'animation locale, aux travaux urgents et aux dépenses d'investissement, ainsi que leur évolution par rapport à 2024 sont présentés dans le tableau joint (annexe n°1).

Sur cet exercice 2025, on constate un taux d'engagement global relativement élevé sur la DGL (95,8%) avec 12 rubriques sur 15 qui ont atteint un taux supérieur à 90%, dont 8 au-dessus de 97% : la ligne administration générale (fonctionnement propre de la mairie), les écoles, le conservatoire, les centres Paris anim' et les espaces jeunes, et la rubrique dédiée aux espaces verts. La DGL affiche un taux global de mandatement très satisfaisant puisqu'il s'élève à 91,2%.

Il est à noter que cette sous-exécution sur la DGL est due notamment à des factures reçues trop tardivement ou non réceptionnées encore à ce jour :

- Fluides : eau, électricité ;
- Charges immobilières, alimentation et nettoyage des locaux sur les crèches et garderies ;
- Marché de DSP pour les équipements jeunesse ;
- Maintenance pour les équipements sportifs, culturels et la mairie.

S'agissant de la DAL, le taux d'engagement est stable et s'élève à 85,2% avec un taux de mandatement global de 74%. Les reports principaux concernent les travaux urgents et les crédits dédiés aux Conseils de quartier.

La ligne budgétaire relative à l'animation locale a été engagée à 99,5% des crédits ouverts et a permis de financer, parmi les événements les plus importants : La tenue de la base de loisirs estivale au sein du Centre sportif Jules Noël, les We off, le forum de rentrée des associations, les vœux aux habitants etc..., mais également les Paris respire Jean Moulin et Rue des Plantes, la journée de la petite enfance, le festival des fiertés et le mois du handicap. Il est à noter que ces crédits servent par ailleurs à couvrir l'ensemble des dépenses de communication de la mairie.

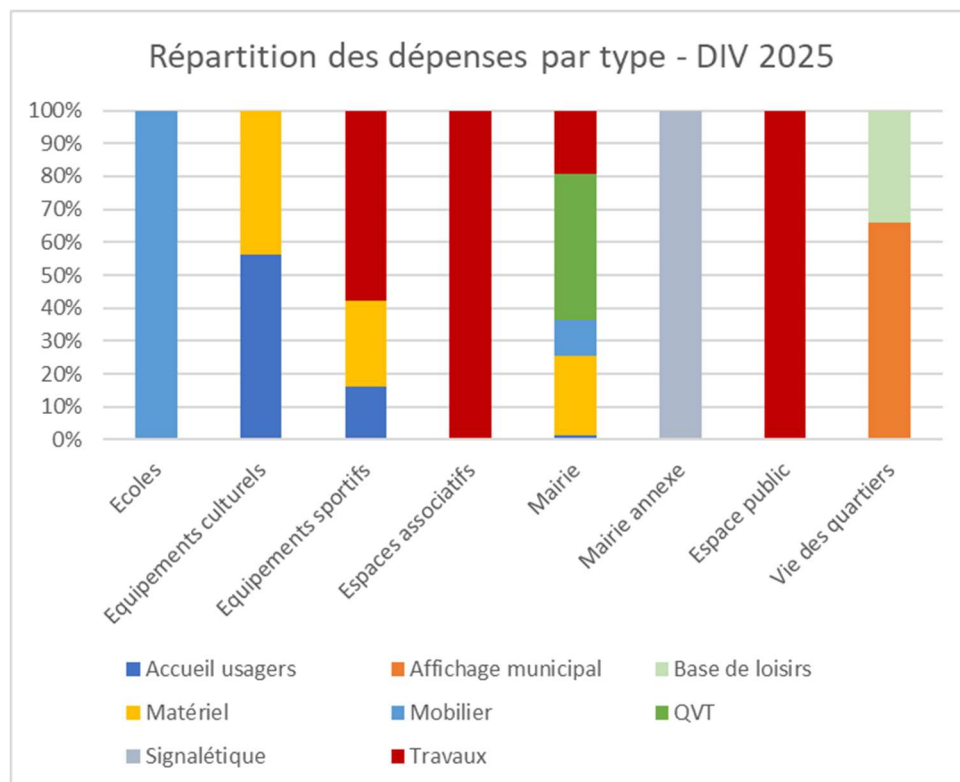
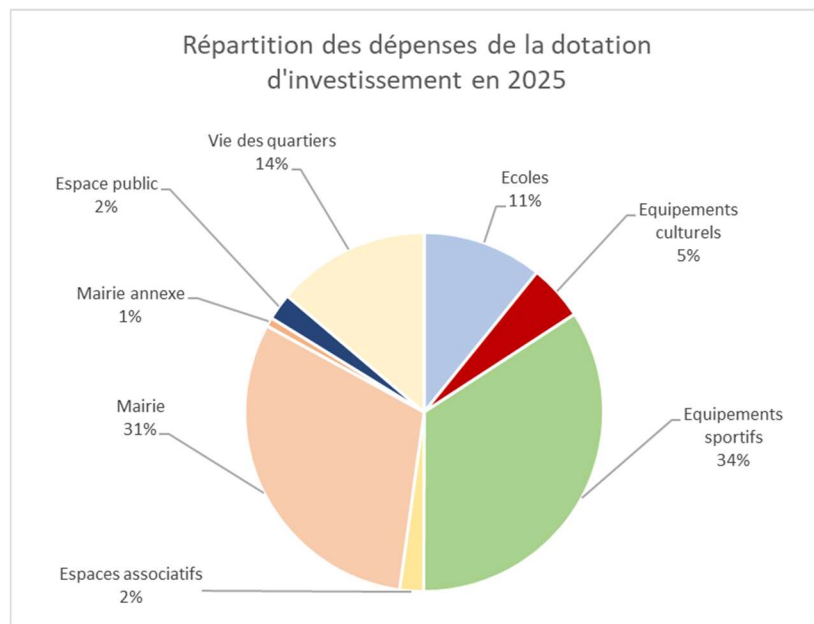
S'agissant de la dotation d'investissement, le taux de mandatement global progresse de 8 points entre 2024 et 2025, grâce à une meilleure gestion des crédits et de la temporalité budgétaire (principalement sur la sous-dotation d'investissement).

Elle regroupe :

- La sous-dotation « conseils de quartier » qui correspond à la part des crédits d'investissement réservés aux conseils de quartier. Le taux d'engagement est en diminution, soit 45,8% (contre 56,4% en 2024). Sur ce point, la charte des conseils de quartier adoptée lors du conseil d'arrondissement du 30 novembre 2021 prévoit que « les budgets d'investissement (de ces conseils) sont rendus caducs au bout de trois ans.

La sous-exécution de cette ligne s'explique en partie par le report automatique de crédits d'un exercice sur l'autre et par le renouvellement des conseils. Par ailleurs, les vacances de poste très longues sur les 2 postes de chargés de participation citoyenne n'ont pas permis de mener l'accompagnement attendu des Conseils de quartier dans la formalisation et l'aboutissement de leur projet.

- La sous-dotation d'investissement pour la réalisation de travaux d'investissement dans les équipements de proximité ou pour la réalisation des aménagements permettant l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail des agents à la Mairie. En 2025, elle affiche un taux d'engagement de 93,4% et un taux de mandatement de 81,1%. Deux graphiques ci-dessous viennent compléter la présentation des dépenses réalisées au titre de cet exercice 2025.



Par ailleurs, en complément du compte administratif dont je viens de vous présenter les grandes lignes, vous pouvez trouver un tableau de synthèse des dépenses effectivement réalisées en 2025 (dépenses mandatées) par les directions gestionnaires au titre des investissements d'intérêt local (IIL) de l'arrondissement (enveloppe espace public et enveloppe équipements de proximité) inscrits au budget général de la Ville (annexe n° 2).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le compte administratif 2025 de l'état spécial du 14ème arrondissement.